

Le Busard cendré

Circus pygargus (Linnaeus, 1758)

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Accipitridés

Code Natura 2000 : A 081

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Convention de Washington : Annexe II
- Règlement Communautaire CITES Annexe C1



Description de l'espèce

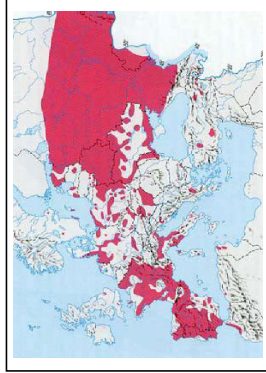
Le Busard cendré est un rapace légèrement plus petit mais surtout plus élancé que la Buse variable.

Ses ailes et sa queue sont longues et étroites et son vol léger (on le dit papillonnant).

Le mâle a un plumage gris avec l'extrémité des ailes noire et une barre alaire noire (visible dessus et dessous). Le dessous de son corps est strié de brun-marron.

La femelle est brun-marron dessus et plus claire dessous. La queue et les ailes sont barrées de sombre. Le croupion est blanc.

Répartition en France et en Europe



Bien que distribuée aussi en Afrique du Nord et jusqu'en Asie centrale, la population du Busard cendré est concentrée en Europe, principalement en Russie. La France et l'Espagne formerait le second bastion de l'espèce. dans notre pays, l'espèce est très dispersée et se rencontre dans toutes les régions.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

La population de Russie représenterait 75 % de l'effectif continental (environ 25 000 couples en 1990). Les populations espagnoles et françaises, quant à elles, représenteraient 15 % de l'effectif européen. La population nationale est comprise entre 2 500 et 5 000 couples. Cet effectif subit probablement de fortes fluctuations ; liées principalement à celles des populations de Campagnols des champs.

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)

L'espèce fréquente l'ensemble du site : cultures, prairies fauchées, pâtures, zones halophiles, coteaux et vignes. Une quinzaine de couples niche sur la zone dans les prairies de fauche et les cultures de blé, réparti entre Saint Thomas de Conac et Mescher.

Menaces

Les principales menaces sont :

La disparition des prairies de fauche, des landes et des marais,

la fauche des prairies et moissons des cultures précoces,

les tirs illégaux,

l'emploi de produits toxiques contre les campagnols et les criquets en Afrique.

Mesures de gestion conservatoire

La gestion conservatoire du Busard cendré consiste en :

- La protection des nichées par les bénévoles lors des moissons et des fenaisons,
- la sensibilisation des agriculteurs,
- la conservation et restauration des prairies de fauche et des landes.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Ces mesures sont favorables à l'avifaune nicheuse des prairies de fauche comme le Râle des genêts et le Tanier des prés mais aussi aux espèces des landes comme l'Engoulevent d'Europe.